

Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR09.20PR
concernant
**l'augmentation du soutien financier de la Commune d'Yverdon-les-Bains
à Y-Parc S.A.**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 11 mai 2009 à 20h00 en salle de Conférence II à l'hôtel de ville.

Elle était composée de Mesdames Anna-Rita BARTOLOTTA, Jeannette ETAMBA, Hélène GRAND-GREUB, Rachel JOSEPH, Corinne LACHAT (remplacante de Sarah WINTEREGG), Messieurs Pierre DESSEMONTET, Jérôme WUILLIAMOZ et du sous-signé comme rapporteur. M. Lionel BILLAUD était excusé.

La délégation municipale était composée de Messieurs Rémy JAQUIER Syndic, René PERDRIX, Président d'Y-Parc S.A. et Jacques E.BALLY, directeur d'Y-Parc S.A.. Nous les remercions pour leurs explications et leurs réponses aux questions soulevées.

La société Y-Parc S.A.

Crée à la fin des années huitante, le parc scientifique et technologique représentait alors un concept nouveau en matière d'implantation industrielle. Après un démarrage relativement timoré, en raison d'une conjoncture économique alors difficile, force est de constater que le site a trouvé aujourd'hui sa vitesse de croisière, dans le rythme d'installation des entreprises.

Le rôle d'Y-Parc S.A. est d'accompagner les entreprises dans leur implantation et leur développement.

Le PST est doté d'une surface totale de 50 hectares répartis comme suit : 46% à l'ECA, 5% à l'Etat de Vaud et 49% à la Commune d'Yverdon-les-Bains. Aujourd'hui c'est environ 1/3 de cette parcelle qui est exploitée.

Modification des ressources financières d'Y-Parc S.A.

La société Y-Parc S.A., constituée en 1986, ne répond plus aux critères d'attribution d'un financement cantonal. C'est ainsi que depuis 2007, l'aide de l'Etat de fr.300'000.- annuels a été réduite par paliers successifs et sera supprimée complètement dès 2010.

L'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA) ne souhaite plus investir dans la société Y-Parc S.A., autrement que par la participation aux commissionnements pour les ventes de terrains réalisées.

Le frein des ventes de terrains en raison de la révision du Plan Partiel d'Affectation (PPA) modifiera l'apport financier durant les deux prochaines années.

Stratégie 2008-2011

Il s'agit à présent de trouver d'autres sources de financement, pour compenser les désengagements signalés ci-dessus, en les mettant en relation avec de nouvelles options stratégiques.

Dans cette perspective, trois axes de développement ont été formalisés :

- favoriser l'implantation d'entreprises à technologie d'avant-garde
- le développement de prestations administratives et de services logistiques
- le financement par le développement régional et romand de projets à positionnement technologique

Situation financière de la société

Depuis 2007, la société touche 3,5% sur les ventes des terrains. Mais ces comptes sont restés négatifs en 2008. Le Directeur M.Jacques Bally a présenté le budget 2009, il a été établi comme suit :

Charges : CHF 565'000.- (Projet/Mandat : 10'000.- , Salaires : 290'000.- , Charges sociales : 45'000.- , Frais locatif : 34'000.-, Administration : 80'000.- , Publicité : 50'000.- , Divers : 56'000.-)

Produits : CHF 590'000.-, y-compris subventions diverses

Objets du préavis

A l'heure actuelle, la mission de la société se partage d'une part en une promotion active du site du PST, et d'autre part en une offre de services auprès des entreprises du site. La première mission ne peut pas faire l'objet de rentrées correspondant à ses dépenses et il s'agit d'une mission à fonds perdus, lesquels doivent maintenant être assumés majoritairement par la commune. La seconde mission pourrait assurer des revenus à la société, qui est dirigée depuis le 1^{er} janvier 2009 par une nouvelle équipe et un nouveau directeur.

La commune accorderait une aide à la société Y-Parc S.A., pour les exercices 2009, 2010 et 2011 de CHF 250'000.-. Un complément de 190'000.- serait apporté au budget 2009. Et un montant de 250'000.- serait porté aux budgets 2010 et 2011 dans le compte promotion économique (réf. : n°101.3526)

La commission relève d'une part les efforts entrepris dans un contexte difficile et mouvant pour redonner à la société Y-Parc SA une raison d'être. Elle comprend le caractère mixte de la mission de la société et le déficit structurel qui en résulte. Toutefois, la commission relève également que le préavis manque de détails sur la manière dont la société Y-Parc SA compte remplir les objectifs de sa seconde mission. Aucun plan financier n'est présenté et le préavis se limite à une liste de déclarations d'intentions, d'ailleurs souvent formulée au conditionnel, en guise de programme d'activités pour ces prochaines années. La commission relève que c'est insuffisant pour lui accorder une subvention supplémentaire de 690'000 Frs sur trois ans. Toutefois, elle désire donner l'occasion à Y-Parc SA de prouver son utilité et donc de lui donner les moyens, et le temps, de lui présenter, par l'entremise de la Municipalité, un véritable « business plan », étayé et précis, d'ici à fin 2010. Dès lors, la commission a décidé d'amender les articles 1 et 3 du préavis de manière à retirer l'année 2011 de ces derniers ; elle autorise ainsi la municipalité à garantir le financement demandé jusqu'à la fin de l'année prochaine mais conditionne la suite d'une subvention à la présentation d'un plan financier précis et crédible d'ici la fin 2010.

Conclusion

La commission trouve que l'ensemble du préavis présenté manque de détail et propose d'amender l'article 1 et l'article 3 comme suit :

- Article 1.-amendé L'aide communale annuelle accordée à Y-Parc S.A., pour les exercices 2009 et 2010 est portée à CHF 250'000.-.
- Article 3.-amendé Un montant de CHF 250'000.- sera porté aux budgets 2010 au compte n° 101.3526 *Promotion économique*

La Commission émet également deux vœux :

- la nomination d'un membre du conseil communal au sein du conseil d'administration de la société Y-Parc S.A.
- la présentation au conseil communal à la fin 2010 d'un plan financier détaillé

En conséquence les membres de la commission, unanimement, vous encouragent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers à accepter le préavis tel qu'amendés et de soutenir les vœux émis par la commission.

Yverdon-les-Bains, le 13 mai 2009

Pascal GAFNER, 1^{er} membre

